

RETOUR SUR LA CONFÉRENCE « LES DIGUES DU COTENTIN »

Les amoureux d'histoire s'étaient donnés rendez-vous le vendredi 7 mars, à la salle de la Chènevière, pour explorer avec Annick Perrot le combat des hommes contre la mer. Si le sujet est d'actualité aujourd'hui, il l'était également au XVIIIème et XIXème siècle. La construction de la longue rive à St Vaast en est un exemple et ce ne fut pas « un long fleuve tranquille ».

Environ 65 personnes sont venues écouter les explications de notre conférencière sur l'édification de cette fameuse digue. Après cet exposé riche en détails et images d'archives Annick Perrot s'est prêtée au jeu des questions. L'Espace Culturel et Loisirs continuera de vous proposer d'autres événements du Cotentin. Après Les Salines, les médecins du XVIIIème, les noms de familles en Cotentin et les digues, nous parcourrons ensemble un autre sujet sur l'histoire de notre presqu'île qui nous fera découvrir un autre aspect de la vie de nos ancêtres.

Espace Culturel et Loisirs

1 rue du vieux château
50110 Bretteville

Renseignements : 06.98.75.56.02



PASSAGE EN HORAIRES D'ÉTÉ

... À PARTIR
DU 1^{ER} AVRIL ...

Lundi au vendredi

9h00-18h30

Dimanche

9h00-12h30



DÉCHÈTERIES

Réduire ses déchets dans le Cotentin
lecotentin.fr

ALERTES & INFORMATIONS MUNICIPALES

FACEBOOK : Mairie de Bretteville – 50110

SITE INTERNET : www.bretteville50110.fr

PANNEAU POCKET : Bretteville

Adresse email Mairie : mairie@bretteville50110.fr

École de la Plage : ce.0501604x@ac-normandie.fr

MANIFESTATIONS À VENIR

- 08/05 => Cérémonie du 8 mai, rassemblement monument aux morts
- 17/05 => Karaoké, salle de la Chènevière – à partir de 20h00
- 18/05 => Spectacle de l'école, fin de résidence d'artistes – plage de Bretteville à 18h00
- 08/06 => Vide grenier et concours de pétanque, terrain de la Houquette
- 13/06 => Réunion publique (bar associatif), salle polyvalente
- 15/06 => Tournoi des familles, Football Club

BULLETIN D'INFORMATION DE BRETTEVILLE

Numéro 83

MAI 2025

✓ Le Mot du Maire
✓ Informations diverses

Page 1
Page 2 à page 4

Le mot du maire

Le vote du budget a trouvé son épilogue lors du dernier conseil municipal du 2 avril dernier avec un vote favorable à l'unanimité.

Nos finances sont saines et permettent un investissement raisonnable et des dépenses de fonctionnement maîtrisées. Notre taux d'endettement est historiquement bas.

L'année 2025 verra se concrétiser la rénovation de l'épicerie bleue, la voirie de la route du Fort, dans le cadre de la liaison mobilité douce, sera aménagée avec un objectif de sécurisation concerté.

Le plan local d'urbanisme intercommunal continuera sa lente élaboration pour une application au mieux en 2026. Comme c'est la pierre angulaire de toute la politique d'aménagement du territoire il faudra être patient. En attendant ça bloque des projets comme nos maisons partagées que nous souhaitons toujours mais sans endroit où les implanter.

Un parfum de printemps diffuse dans la commune, les randonneurs sont plus nombreux, le Goéland 1937 (année de naissance du bar) suscite une forte attente. Le grilleur du dimanche retrouve ses fidèles clients, la marchande de glace sa place sur le parking de la plage. Le planning des foodtrucks est établi pour une nouvelle saison dès la mi-juin.

Le vendredi 13 juin, à 18h, dans la salle polyvalente à côté de l'école, une réunion de toutes les bonnes volontés sera organisée pour la mise en place de l'association qui gèrera le bar associatif. Ce sera l'évènement fondateur de ce nouveau lieu de rencontre, je sais que nous pouvons compter sur vous.

Bon printemps à vous, ce début du mois de Mai met le soleil à l'honneur et présage peut être l'été à venir.

Jean-Paul MAZE

Horaires de la Mairie :

Lundi, jeudi de 9h00 à 12h00

Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Site internet : www.bretteville50110.fr

Facebook : Mairie de Bretteville – 50110

Panneau Pocket : Bretteville



Horaires de la bibliothèque municipale :

Hors vacances

Lundi 17h00-19h00 / Mardi 13h30-16h00

Mercredi 15h00-17h00 / Vendredi 17h00-19h00

Pendant les vacances

Vendredi 17h00-19h00

URGENCES ÉLECTRICITÉ (EDF)

09.72.67.50.50

URGENCES GAZ

08.00.47.33.33

URGENCES/ASTREINTES EAU

02.33.08.26.87 ou 02.33.08.27.06

En dehors des heures d'ouverture : 06.29.92.74.67



FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le budget primitif est un acte de précision. Il est ensuite nécessaire de constater comment et dans quelle mesure ces précisions ont été concrétisées ; cette constatation se fait au travers du compte administratif. En effet, le compte administratif est le relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses budgétaires qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné. Par cet acte, le Maire présente un bilan de l’année écoulée. Comme la comptabilité communale suppose l’intervention de deux acteurs, le Maire et le comptable public, il existe deux types de comptes : d’une part, le compte du Maire (compte administratif) et, d’autre part, celui du comptable public (compte de gestion).

Lors de la séance du conseil municipal où est examiné le compte administratif, le compte de gestion du comptable public est également soumis aux élus. Le compte de gestion doit concorder avec le compte administratif.

En section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l’ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des diverses prestations fournies à la population (ex : cantine, centre de loisirs), aux impôts locaux, aux dotations versées par l’Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l’entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, ...

Recettes de l’exercice (A) :	1 214 121.50 €
Dépenses de l’exercice (B) :	1 003 878.55 €
Résultat de l’exercice (C=A-B) :	210 242.95 €
Résultat reporté de 2023 (D) :	642 083.14 €

Résultat de clôture de la section de fonctionnement (E=C+D) :
852 326.09 €

En section d’investissement

La section d’investissement regroupe les dépenses et les recettes préparant l’avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d’investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Les recettes d’investissement regroupent principalement les subventions d’investissement perçues en lien avec les projets retenus.

Les dépenses d’investissement correspondent aux dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité : acquisitions de mobilier, matériels, informatique, véhicules, bien immobiliers, études, travaux.

Recettes de l’exercice (F) :	140 818.81 €	Restes à réaliser en recettes (K) :	2 678.12 €
Dépenses de l’exercice (G) :	295 928.39 €	Restes à réaliser en dépenses (L) :	335 535.42 €
Solde de l’exercice (H=F-G) :	-155 109.58 €		
Solde reporté de 2023 (I) :	183 567.04 €		
Solde de clôture (J=H+I) :	28 457.46 €		

Pour mémoire, le résultat de fonction de fonctionnement doit servir prioritairement à combler le déficit d’investissement corrigé des restes à réaliser. Le reliquat peut être affecté au choix de la collectivité, en fonctionnement ou en investissement. Le résultat sera constaté au moment du vote du compte administratif, et la délibération d’affectation interviendra au moment du vote du budget primitif.



ESPACE CULTUREL ET LOISIRS BRETTEVILLE

Salle la Chenevière Bretteville

KARAOKÉ

A partir de 20H00

boissons crêpes sur place

Entrée 5€
gratuit - 12ans

SAMEDI 17 MAI

Réservation 06 98 75 56 02

E.C.L.B



VIDE GRENIER & CONCOURS DE PETANQUE

Dimanche 8 Juin 2025

BRETTEVILLE

Organisé par « LA BRETTEVILLAISE »

Vide grenier : Sans réservation / 2.00 € le mètre linéaire.
Accès exposants à partir de 6h00, champ près de la plage.
Concours de pétanque en doublette : à partir de 9h00.
Un cochon à partager et de nombreux autres lots.

Inscriptions pétanque au 07.89.56.01.44 ou 06.02.09.66.94

Inscriptions Scolaires

Rentrée 2025

Votre enfant est né en 2022 ?
Il fera sa rentrée en petite section en septembre 2025.
Si votre enfant est né entre le 1er janvier et le 31 août 2023,
il fera sa rentrée en toute petite section (en fonction des effectifs de la classe).

Nous vous recommandons de procéder à une demande d’inscription le plus tôt possible au secrétariat de la Mairie.

- Documents à fournir :
- Livret de famille
 - Justificatif de domicile
 - Carnet de vaccination comportant le nom de l’enfant
 - En cas de séparation des parents, justificatif de l’attribution du droit de garde exclusif, ou justificatif de garde alternée
 - Si changement d’école, certificat de radiation.

Pour toutes informations, vous pouvez contacter le secrétariat au 02.33.88.78.20 ou mairie@bretteville50110.fr



RÈGLES DE BON VOISINAGE

Avec le retour des beaux jours, il est important de rappeler les règles de vie concernant le brûlage des déchets verts, l'utilisation des outils de jardinage et de bricolage. La loi française interdit dorénavant, à n'importe quel moment de l'année, de brûler ses déchets verts, même sur un terrain privé. Pour s'en débarrasser, il est possible de les déposer en déchèterie ou de les broyer.

Les travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage sont quant à eux, soumis à certains horaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 et les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Ces horaires ne s'appliquent pas aux entreprises ni aux travaux communaux : les travaux bruyants sont autorisés du lundi au samedi de 7h00 à 20h00.

La Mairie invite chacun à respecter la réglementation et surtout à respecter ses voisins.



PLAGE DE BRETTEVILLE

- Plage, zone de bain et cale interdites aux chiens et aux chevaux du 15 juin au 15 septembre de 9h00 à 20h00.
- Pêche aux paillots interdite du 30 avril au 1^{er} novembre.
- Interdiction de stationnement pour tous véhicules à moteur.



FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget communal est l’acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l’ensemble des actions qui seront entreprises. C’est un acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année. Mais c’est aussi un acte d’autorisation : le budget est l’acte juridique par lequel le Maire est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Le budget primitif répercute les prévisions de recettes et de dépenses votées par les conseillers municipaux pour une année en fonctionnement et en investissement. Le budget, une fois voté, permet au Maire d’engager les dépenses dans la limite des sommes prévues, et de poursuivre le recouvrement des recettes attendues.

L’article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales prévoit que le budget primitif doit être voté avant le 15 avril de chaque année, sauf si c’est une année d’élections municipales. La date limite est alors reportée au 30 avril de cette année.

La commune de Bretteville a voté son budget pour l’année 2025 lors de la séance du conseil municipal du 3 avril 2025.

En section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	544 926.18 €	013 Atténuation de charges	28 550.00 €
012 Charges de personnel	562 000.00 €	70 Produits des services	59 300.00 €
014 Atténuation de produits	27 799.00 €	73 Impôts et taxes	219 991.59 €
065 Autres charges gestion courante	90 000.00 €	731 Fiscalité locale	431 000.00 €
066 Charges financières	2 951.00 €	74 Dotations et participations	275 722.16 €
067 Charges exceptionnelles	300.00 €	75 Autres produits gestion courante	40 000.00 €
068 Dotations aux provisions	10 000.00 €	77 Produits exceptionnels	1 000.00 €
042 Opérations ordres entre sections	14 181.00 €	002 Excédent fonctionnement reporté	547 926.25 €
023 Virement section d'investissement	351 332.82 €		
TOTAL			
DÉPENSES	1 603 490.00 €	RECETTES	1 603 490.00 €



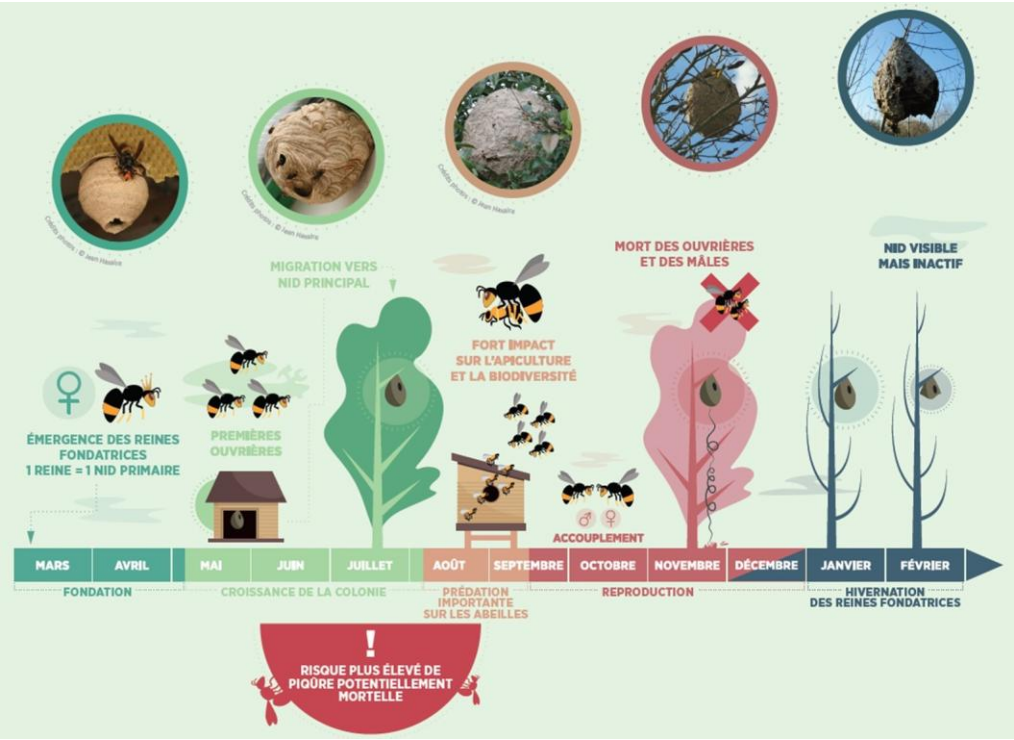
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 Remboursement d'emprunts	54 260.00 €	10 Dotations fonds divers réserves	323 391.72 €
20 Immobilisations incorporelles	7 000.00 €	13 Subventions d'investissement	2 678.12 €
204 Subventions d'équipements versées	14 181.00 €	16 Emprunts et dettes assimilées	400.00 €
21 Immobilisations corporelles	45 000.12 €	021 Virement de la section de fonctionnement	351 332.82 €
23 Immobilisations en cours	600 000.00 €	040 Opérations d'ordres entre sections	14 181.00 €
001 Solde exécution reporté	0.00 €	001 Solde exécution reporté	28 457.46 €
TOTAL			
DEPENSES	720 441.12 €	RECETTES	720 441.12 €

FRELONS ASIATIQUES

Si vous constatez la présence d'un nid de frelons asiatiques, merci de vous rapprocher de la Mairie, en précisant la localisation et en joignant si possible une photo : 02.33.88.78.20 mairie@bretteville50110.fr

Seule la destruction des nids de frelons asiatiques est prise en charge par la collectivité. La destruction de nids de frelons européens et des nids de guêpes, restent à la charge du propriétaire.



Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)



Frelon commun (jusqu'à 4 cm)

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Le Maire et le conseil municipal vous invitent à participer à la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945.

11h30 Rassemblement au monument aux morts de Bretteville (église)

Après la cérémonie, distribution de friandises aux enfants et vin d'honneur traditionnel offert par la municipalité à la salle de la Chènevière.

ORGANISÉ PAR L'ÉCOLE DE LA PLAGE

FIN D'ANNÉE

Spectacle

VENREDI 16 MAI 2025 18h-18h45

Plage de Bretteville ou (en cas de pluie) Salle polyvalente rue du vieux château

Informations : à l'issue de la représentation, tout le monde est convié à partager un moment convivial à la plage ou au terrain de la Houquette en apportant son pique-nique

Demande d'informations à l'école, adresse mail de contact : ce.0501604x@ac-normandie.fr

NOUVEAU PARKING

Un nouveau parking est ouvert sur le terrain de la Houquette. Celui-ci vise à répondre aux nouveaux besoins de stationnement.

STATION VAELS

Nouveau service à Bretteville. Une station de vélos électriques en libre-service est en cours d'installation sur le parking de la plage, service proposé par Cap Cotentin. Différents tarifs de locations – application Google Play ou App Store. Plus d'informations dans le 4 pages de Juin 2025.

COMMEMORATION de la Victoire du 8 mai 1945



SPECTACLE DE L'ÉCOLE

Les élèves de l'école de la plage présenteront leur spectacle de fin d'année et de sortie de résidence avec les artistes et intervenants (compagnie Hold Up & Co, Sol'Air) le **vendredi 16 mai 2025**. Il aura lieu à la plage, ou en cas de pluie dans la salle polyvalente, **de 18h00 à 18h45**. Tout le monde est convié, familles, amis, voisins, ... La soirée est gratuite pour tous.

À l'issue de la représentation, tout le monde est invité à partager un moment convivial à la plage ou au terrain de la Houquette, en apportant son pique-nique.

PLAGE et PARKING DE LA PLAGE

La plage et le parking de la plage ne seront pas ouverts à la population le vendredi 16 mai 2025 afin de laisser la place à l'installation pour le spectacle de l'école.

